

## Le dispositif "chèque Noël solidaire" reconduit en 2021

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville a renouvelé ce dispositif qui offre un chèque cadeau de 40 € par enfant de moins de 16 ans, aux Magnycois non imposables ET dans l'une des situations suivantes :



- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée
- Bénéficiaires d'une pension d'invalidité
- Bénéficiaires du chômage indemnisé par le Pôle Emploi soit par l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou l'allocation retour à l'emploi (ARE)

Pour savoir si vous êtes éligible à ce dispositif, un dossier doit être déposé auprès du CCAS **entre le mercredi 1er décembre et le vendredi 24 décembre 2021**, après avoir pris rendez-vous auprès du CCAS.

Les achats peuvent s'effectuer librement dans une large sélection d'enseignes partenaires.

Infos pratiques

**Centre communal d'action sociale (CCAS)**  
**Hôtel de Ville**  
**1 place Pierre Bérégovoy**  
**78114 Magny-les-Hameaux**

Contact

**Renseignements et prise de rendez-vous : 01 39 44 71 18**

[ccas@magny-les-hameaux.fr](mailto:ccas@magny-les-hameaux.fr)